

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes de conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2015 à 19 h
5650, rue d'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Madame Érika Duchesne, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Monsieur Guillaume Lavoie, Conseiller du district de Marie-Victorin
Monsieur Marc-André Gadoury, Conseiller du district d'Étienne-Desmarteau

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. François William Croteau, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Josée Bédard, Directrice d'arrondissement
Maître Karl Sacha Langlois, Secrétaire d'arrondissement et directeur des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Patrick Martel, secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 04.

10.01
CA15 26 0076

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du
7 avril 2015**

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De modifier le projet d'ordre du jour livré aux membres du conseil :

— Par le retrait de l'item 20.05;

— Par l'ajout d'un item inscrit en 20.06, se libellant comme suit :

**Autorisation d'un lancement d'appel d'offres public pour des travaux
d'aménagement dans diverses ruelles de l'arrondissement de Rosemont-La
Petite-Patrie;**

— Par l'ajout d'un item inscrit en 20.07, se libellant comme suit :

Autorisation d'une dépense totale de 127 277,33 \$, taxes incluses, pour l'octroi d'un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit », pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 7 mois - Appel d'offres public numéro AO 15-14327 (1 soumissionnaire) – Contrat numéro RPPS15-03019-OP;

— Par le retrait de l'item 40.10.

Adoptée à l'unanimité.

10.02
CA15 26 0077

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 9 mars 2015, à 19 h

Copie du procès verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les citées et les villes;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mars 2015 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité.

10 - Période d'information des conseillers

10 - Période de questions du public

20.01
CA15 26 0078

Cession à titre gratuit d'un lot de 21 546 livres retirés de la collection du bibliobus et des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal »

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De céder à l'organisme « Les Amis de la Bibliothèque de Montréal » un lot de 21 546 livres retirés (élagués) de la collection du Bibliobus et des bibliothèques de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
115660004

20.02

CA15 26 0079

Approbation d'un avenant modifiant la convention avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. », d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2017, relatif aux activités du programme Écoquartier dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (contrat numéro RPPL14-11049-GG)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver un avenant modifiant la convention intervenue avec l'organisme « Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) inc. », d'une durée de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2017, établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution financière.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ledit avenant.

D'imputer la dépense afférente conformément à l'intervention de la Direction des services administratifs et du greffe de l'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.
1152681001

20.03

CA15 26 0080

Autorisation d'une dépense de 359 790,18 \$ - Octroi un contrat au montant de 319 912,18 \$ à « Bordure et Trottoir RSF / 9114-5839 Québec inc. » pour la reconstruction de trottoirs (725 m ca.) et de bordures (95 m), là où requis (RMT), sur différentes rues de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Appel d'offres public RPPV15-01007-OP (10 soumissionnaires) - Crédits nets : 328 536,40 \$

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 359 790,18 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs et de bordures, là où requis, sur différentes rues de l'arrondissement, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant.

D'accorder à « Bordure et Trottoir RSF / 9114-5839 Québec Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 319 912,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RPPV15-01007-OP.

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1152913002

20.04

CA15 26 0081

Approbation des conventions avec les organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2015-2016) et octroi des contributions financières pour un montant total de 343 290 \$ pour l'année 2015 - Contrats RPP15-03020-GG à RPPL15-03027-GG

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 343 290 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de *l'Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013-2016)*.

Nom de l'organisme et numéro de fournisseur	Projet	Montant (s) recommandé (s)	Soutien financier MESS p/r au projet global en %	Numéro du projet SIMON
Centre N A Rive de Montréal (110 883) RPPL15-03027-GG	Alimentation Petite-Patrie	45 883 \$	100 %	1556
Comité logement de La Petite Patrie inc. (131885)	Partager, aider, soutenir : un PAS vers le sud-est	12 000 \$	62 %	1972
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128 674) RPPL15-03023-GG	En action dans l'est de La Petite-Patrie	38 000 \$	95 %	1407
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128 674)	Expérimentation de l'Accorderie au local La Place dans l'est de Petite-Patrie	8 000 \$	50 %	1973
Regroupement des tables de concertation de La Petite-Patrie (128 674) RPPL15-03021-GG	Priorité alimentation Petite-Patrie	30 000 \$	94 %	1974
CooPÈRE Rosemont (316544)	Magasin-partage de la rentrée scolaire 2015	5 000 \$	89 %	1558
Compagnons de Montréal (130801) RPPL15-03025-GG	Épicerie solidaire de Rosemont	30 000 \$	81 %	915
Carrefour communautaire Montrose inc. (132468)	Agir dans son milieu	18 000 \$	30 %	910
Carrefour communautaire Montrose inc. (132468)	Premier pas dans ma communauté	15 000 \$	27 %	911
Habitations communautaires Loggia(129 187)	Amélioration des conditions de vie dans les Habitations communautaires Loggia	9 407 \$	79 %	1389
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118 190)	Une Accorderie dans Rosemont	30 000 \$	58 %	1390

RPPL15-03020-GG				
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118 190)	Travail de milieu en HLM famille	38 000 \$	62 %	918
RPPL15-03024-GG				
Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. (118 190)	Projet Sur la main	30 000 \$	71 %	919
RPPL15-03022-GG				
Bouffe-Action de Rosemont (128 576)	Magasin-partage de Noël 2015	9 000 \$	13 %	913
Bouffe-Action de Rosemont (128 576)	Cuisines collectives	25 000 \$	53 %	914
RPPL15-03026-GG				

D'approuver les 15 conventions entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser le secrétaire d'arrondissement à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions.

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Adoptée à l'unanimité.
1141663009

20.06
CA15 26 0082

Autorisation d'un lancement d'appel d'offres public pour des travaux d'aménagement dans diverses ruelles de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'appel d'offres pour des travaux d'aménagement dans diverses ruelles de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie.

Adoptée à l'unanimité.
1150284001

20.07
CA15 26 0083

Autorisation d'une dépense totale de 127 277,33 \$ taxes incluses - Octroi d'un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit », pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour une durée de 7 mois - Appel d'offres public numéro RPPS15-03019-OP, AO 15-14327 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 127 277,33 \$, taxes incluses, pour l'octroi d'un contrat au même montant à « Les Clôtures Arboit », pour la fourniture et la livraison de béton avec bétonnière mobile pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour une durée de 7 mois - Appel d'offres public numéro AO 15-14327 (1 soumissionnaire) – Contrat numéro RPPS15-03019-OP.

D'imputer cette dépense conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.
1156295001

30.01
CA15 26 0084

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 31 janvier au 27 février 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 31 janvier au 27 février 2015 - En vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 31 janvier au 27 février 2015, de la liste des bons de commande approuvés et de la liste des demandes de paiement pour la période comptable du 31 janvier au 27 février 2015 – En vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.
1153879004

30.02
CA15 26 0085

Acceptation de l'offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en Suvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015, en acceptant la fourniture de ce service - En vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal - Abrogation de la résolution CA15 26 0060 et adoption d'une nouvelle résolution de manière à modifier les rues visées

ATTENDU que le conseil d'arrondissement, à sa séance du 9 mars 2015, a adopté la résolution CA15 26 0060 relative à l'acceptation d'une offre du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) pour la mise en Suvre du Programme complémentaire de planage-revêtement 2015 pour l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal;

ATTENDU qu'après vérification effectuée auprès du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), il s'avère que la programmation des travaux adoptée en vertu de la résolution précitée doit être modifiée afin de tenir compte d'éléments nouveaux;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'abroger la résolution du CA15 26 0060.

D'adopter une nouvelle résolution de manière à modifier les rues visées par le Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) offert par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT).

Adoptée à l'unanimité.

1155946004

30.03

CA15 26 0086

Autorisation d'une dépense de 243 597,75 \$ pour l'enfouissement des fils électriques des compagnies « Cogeco » et « Vidéotron » sur la rue Rachel Est entre la rue Molson et le boulevard St-Michel

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 243 597,75 \$ correspondant à la portion participative de l'arrondissement pour l'enfouissement des fils électriques des compagnies « Cogeco » et « Vidéotron » sur la rue Rachel Est, entre la rue Molson et le boulevard Saint-Michel.

D'imputer cette dépense, conformément à l'information financière inscrite au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

1152913006

40.01

CA15 26 0087

Édiction d'ordonnances - Programmation d'événements publics : « Activité de l'école Évangéline », « Championnats régionaux d'athlétisme avec RSEQ Montréal », « Fête de la famille à Rosemont », « L'Autre marché Angus », « Écoute Montréal », « Célébration Québec 2015 : FestimulQc », « Atmosph'Air sur la Plaza », « Beach Party », « NZAHA 2015 », « Grand rendez-vous international du film félin », « Xlight Run Montréal », « Athlez-vous ! », « Semaine italienne de Montréal 2015 », « Vente trottoir de la rentrée », « Défilé des rêves ».

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'autoriser le 30 avril 2015, entre 7 h et 15 h, dans le cadre de l'événement « **Activité de l'école Évangéline** », sur le site du parc Étienne-Desmarteau :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

· Ordonnance 2015-26-094, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser les 13, 14, 21 et 22 mai, 10 et 11 juin 2015, entre 8 h et 16 h 30, dans le cadre de l'événement « **Championnats régionaux d'athlétisme avec RSEQ Montréal** » sur le site du parc Étienne-Desmarteau :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2015-26-095, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 23 mai 2015, entre 14 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Fête de la famille à Rosemont** », sur le site du parc Lafond :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-096, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-097, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, tous les vendredis, du 12 juin au 16 octobre 2015, entre 15 h et 21 h, dans le cadre de l'événement « **L'Autre marché Angus** », sur le site du parc Jean-Duceppe :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la consommation de boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-098, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-099, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3).

D'autoriser, le 14 juin 2015, remis au 21 juin 2015 en cas d'intempéries, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Écoute Montréal** », sur le site du parc Molson :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-100, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-101, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 24 juin 2015, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Célébration Québec 2015 : FestimulQc** », sur le site de l'avenue Shamrock entre l'avenue Casgrain et la rue Saint-Dominique :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente de produits promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques;
- c) la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-102, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-103, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8);
- Ordonnance 2015-26-104, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser du 8 au 12 juillet 2015, entre 8 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Atmosph'Air sur la Plaza** », sur le site de la place Hector Prud'homme.

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2015-26-105, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 16 juillet 2015, sur le site de la piscine du parc Joseph-Paré et le 30 juillet 2015, sur le site de la piscine du parc du Pélican, entre 11 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **Beach party** » :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante :

- Ordonnance 2015-26-106, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, le 1er août 2015, entre 12 h et 20 h, dans le cadre de l'événement « **NZAHA 2015** », sur le site du parc Père-Marquette :

- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente de produits promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-107, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-108, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser, le 8 août 2015, remis au lendemain en cas d'intempéries, selon les heures prescrites dans les ordonnances, dans le cadre de l'événement « **Grand rendez-vous international du film félin** », sur le site de l'avenue Shamrock entre l'avenue Casgrain et la rue Saint-Dominique :

- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente de produits promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non et de consommer des boissons alcooliques;
- la fermeture de rue.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-109, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-110, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8);
- Ordonnance 2015-26-111, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3).

D'autoriser, le 8 août 2015, entre 17 h et 23 h 30, dans le cadre de l'événement « **Xlight Run Montréal** », sur le site du parc Maisonneuve :

- le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- la vente de produits promotionnels, de nourriture et de boissons non alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-112, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-113, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

D'autoriser les 11 et 12 août 2015, entre 9 h et 15 h 30, dans le cadre de l'événement « **Athlez-vous !** », sur le site du parc Étienne-Desmarteau :

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2015-26-114, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser, du 14 au 16 août 2015, entre 8 h 30 et 23 h sur le site du parc de la Petite-Italie dans le cadre de l'événement « **Semaine italienne de Montréal 2015** » :

- a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur;
- b) la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, ainsi que de consommer des boissons alcooliques.

Et d'édicter à cette fin les ordonnances suivantes :

- Ordonnance 2015-26-115, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Ordonnance 2015-26-116, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).

D'autoriser du 20 au 23 août 2015, entre 8 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Vente trottoir de la rentrée** », sur le site de la place Hector-Prud'homme.

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2015-26-117, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

D'autoriser le 27 novembre 2015, entre 8 h et 23 h, dans le cadre de l'événement « **Défilé des rêves** », sur le site de la place Hector-Prud'homme.

a) le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur.

Et d'édicter à cette fin l'ordonnance suivante:

- Ordonnance 2015-26-118, en vertu du *Règlement sur le bruit et les nuisances* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Adoptée à l'unanimité.

1156762003

40.02

CA15 26 2015-06

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h (RCA-119)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M. c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des

débites de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h.

1150963003

40.03

CA15 26 2015-07

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie », afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses (RCA-120)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie (R.R.V.M. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie », afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses.

40.04

CA15 26 2015-08

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-2)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-2).

40.05

CA15 26 0088

Adoption - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2015) » (RCA-114-1)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 janvier 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2015) » (RCA-114-1) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

D'adopter un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2015) » (RCA-114-1).

Adoptée à l'unanimité.
1151307003

40.06

CA15 26 2015-09

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie » (01-279), afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42).

1140963070

40.07
CA15 26 0089

Premier projet de règlement - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

D'adopter un premier projet règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42).

Et qu'une assemblée publique de consultation soit tenue le 4 mai 2015, à 17 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

1140963070

40.08
CA15 26 0090

Acceptation du versement d'une somme de 34 180 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé aux 1236 à 1240, rue Bélanger), conformément à l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lot 3 458 781)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Marc-André Gadoury

Et résolu :

D'adopter une résolution, à l'effet d'accepter une somme de 34 180 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet de redéveloppement - lot 3 458 781, conformément à l'article 4 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (13-011).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1140963080

40.09
CA15 26 0091

Acceptation du versement d'une somme de 40 470 \$ par le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé au 165, rue Saint-Zotique Ouest), conformément à l'article 4 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie (13-011), relativement à des frais pour fins de parcs, représentant 10 % de la valeur réelle du site (lots 1 868 806, 1 869 274 et 2 249 636)

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter une résolution, à l'effet d'accepter une somme de 40 470 \$ équivalente à 10 % de la valeur réelle du site pour un projet de redéveloppement - lots 1 868 806, 1 869 274 et 2 249 636, conformément à l'article 4 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie* (13-011).

De déposer ce montant au compte spécifié sur l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.
1150963012

40.11
CA15 26 0092

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Ajout d'un 3^e étage, une cage d'escalier et une terrasse au toit, modification de l'enveloppe du bâtiment et réaménagement intérieur complet - Bâtiment situé aux 1236 à 1240, rue Bélanger - Demande de permis 3000907390

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant des travaux de transformation, notamment, l'ajout d'un 3^e étage et modifications à l'enveloppe du bâtiment situé aux 1236 à 1240, rue Bélanger, en la Ville de Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les documents identifiés A-100, A-301, A-302, A-303, A-320, A-400, A-401, A-402, A-403, A-450 et paginés 13, 19, 21, 22, 23 et 24, préparés par Kanva, architecte, excluant l'aménagement intérieur, estampillés en date du 19 mars 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis 3000907390, lesquels documents sont joints comme annexe au dossier.

De demander qu'une garantie bancaire au montant de 20 000 \$ soit déposée, afin de s'assurer que les travaux de transformation et d'aménagement paysager soient réalisés conformément aux plans approuvés, excluant l'aménagement intérieur, dans un délai de 24 mois, à partir de la date d'émission du permis.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable à une composante architecturale, ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963018

40.12
CA15 26 0093

Approbation de plans, en vertu du titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) - Construction d'un bâtiment de 3 étages, plus sous-sol et mezzanine au toit, comprenant 4 logements et 1 commerce au rez-de-chaussée - Bâtiment situé aux 174, 176, 178, 180 et 182, rue Dante - Demande de permis 3000875865

Considérant l'avis émis par le comité consultatif d'urbanisme eu égard à la présente demande;

Il est proposé par François William Croteau
appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) concernant un projet de construction d'un immeuble de 3 étages, comportant 4 logements, 1 commerce et 2 unités de stationnement situées dans la cour arrière. Le bâtiment est situé aux 174 à 182, rue Dante, à Montréal.

D'approuver, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-079), les plans identifiés 4 à 33, préparés par la firme Lupien + Matteau, incluant l'aménagement paysager, mais excluant l'aménagement des espaces intérieurs, estampillés le 17 mars 2015 par la Direction du développement du territoire et des études techniques, et accompagnant la demande de permis de construction 3000875865, lesquels documents sont joints comme annexes au sommaire.

Advenant une modification dans le choix de matériaux ou d'une modification négligeable pour une composante architecturale ne dénaturant pas le projet, ces dernières devront être approuvées par la Direction du développement du territoire et des études techniques.

Adoptée à l'unanimité.
1150963010

40.13
CA15 26 0094

Appel de la décision du comité de démolition relativement à une demande de démolition de l'immeuble situé au 5366, 10e Avenue - Demande de permis 3000781806

Considérant que le comité de démolition a refusé la démolition du bâtiment situé au 5366, 10e Avenue, lors de sa rencontre tenue le 14 janvier 2015;

Considérant que la décision du comité de démolition repose sur le manque d'informations concernant la valeur historique ou patrimoniale du bâtiment visé;

Considérant qu'une demande d'appel a été déposée en date du 30 janvier 2015;

Considérant que l'appelant a déposé une étude contextuelle et patrimoniale pour le bâtiment visé par la demande de démolition;

Considérant que le bâtiment existant possède peu d'intérêt patrimonial et que sa valeur repose surtout sur son caractère unique que lui confère son revêtement de bois ce qui ne justifie pas à lui seul sa conservation;

Considérant que le bâtiment n'est pas le premier à avoir été construit sur l'ancienne terre des Crawford;

Considérant que le logement existant ne répond pas aux besoins contemporains des familles avec ses deux chambres à coucher et son sous-sol non habitable;

Considérant que le bâtiment existant est dérogatoire au Règlement d'urbanisme quant à sa hauteur et son nombre de logements et que son agrandissement en hauteur dans le respect de son implantation aurait un impact important sur l'ensoleillement des bâtiments voisins;

Considérant que le projet de remplacement propose une mixité de typologies de logements, dont aux moins deux logements répondant aux besoins des familles;

Considérant les commentaires émis par les citoyens lors de la rencontre du 14 janvier 2015;

Considérant qu'en vertu de la section IX du Règlement régissant la démolition des immeubles (RCA-6), le conseil d'arrondissement doit statuer sur le dossier, suivant une demande d'appel.

Il est proposé par Marc-André Gadoury

appuyé par Érika Duchesne

Et résolu :

De renverser la décision du comité de démolition, rendue le 14 janvier 2015, à l'effet d'accepter la démolition du bâtiment situé au 5366, 10^e Avenue, aux conditions suivantes :

1. une démolition sélective est demandée pour permettre la récupération d'un maximum de matériaux. À cette fin, préalablement à l'émission du permis de démolition, un plan de réutilisation des déchets de démolition doit être déposé;
2. deux garanties bancaires doivent être fournies : une première au montant de 50 000 \$ afin d'assurer l'achèvement des travaux de construction du projet de remplacement, excluant l'aménagement intérieur, et une deuxième au montant de 10 000 \$ afin d'assurer les travaux d'aménagement paysager. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 24 mois à partir de la date d'émission du permis de construction;
3. préalablement à l'approbation du permis de construction pour le projet de remplacement, les plans devront être approuvés conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279);
4. lors de l'approbation du projet de remplacement, conformément au titre VIII du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279), les critères d'évaluation suivant s'additionnent à ceux déjà applicables au projet :
 - a) l'alignement de construction et la composition architecturale du bâtiment doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements préparés par la Shed architecture, architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, le 14 janvier 2015;
 - b) l'implantation du bâtiment, ainsi que la projection des saillies dans la cour arrière, doivent être réduits, afin de diminuer leur impact visuel sur les bâtiments voisins, tout en permettant la plantation d'arbres et le verdissement optimal des cours;
 - c) le balcon situé au 3^e étage, en façade, doit être éloigné du balcon du bâtiment voisin, afin d'avoir une meilleure cohabitation avec ce dernier;

- d) les murs latéraux doivent être recouverts de brique. Sa couleur et son format doivent s'harmoniser avec celui de la façade;
- e) l'aménagement paysager et le choix des essences d'arbres doivent être revus, afin de végétaliser au maximum le terrain tout en étant fonctionnel.

5. le projet de remplacement devra respecter les conditions suivantes :

- a) le taux d'implantation maximal est de 66 %;
- b) au moins 25 % de la superficie du terrain doit être plantée de végétaux en pleine terre;
- c) le bâtiment doit être implanté à au moins 4,9 m de la limite arrière du terrain;
- d) les balcons, situés dans la cour arrière, ne peuvent pas être en saillie de plus de 1,5 m par rapport au mur arrière.

Adoptée à l'unanimité.
1150963006

40.02

CA15 26 2015-06

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M., c. B-3), à l'égard de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h (RCA-119)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le bruit et les nuisances (R.R.V.M. c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », afin d'exiger que les portes et les fenêtres des débits de boissons alcooliques, des restaurants, des salles de danse, des salles de spectacle et des salles de réception soient fermées entre 23 h et 7 h.

1150963003

40.03

CA15 26 2015-07

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., c. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont--La Petite-Patrie », afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses (RCA-120)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (R.R.V.M. O-0.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie », afin de revoir certaines dispositions concernant les cafés-terrasses.

40.04

CA15 26 2015-08

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-2)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs » (RCA-114-2).

40.06

CA15 26 2015-09

Avis de motion - Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) », afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42)

Le maire de l'arrondissement, François William Croteau, donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie » (01-279), afin de revoir les usages autorisés, notamment dans certains secteurs commerciaux et dans certaines catégories commerciales (01-279-42).

1140963070

60.01

CA15 26 0095

Dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement substitut relatif au registre tenu du 23 au 27 février 2015 sur le règlement d'emprunt RCA2615-001

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Guillaume Lavoie

Et résolu :

De prendre acte du dépôt du secrétaire d'arrondissement substitut relatif au registre tenu aux fins du règlement d'emprunt RCA2615-001, le tout conformément aux lois applicables.

Adoptée à l'unanimité.
1151307004

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 21 h 19.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

M^e Karl Sacha Langlois, LL.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2015.